



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 14 janvier 2019, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 3, 10 et 18 décembre 2018.
3. Projet de règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2019.
4. Vente d'un terrain à M. Claude Gaboury et Mme Louise Angers, lot numéro 5 661 478.
5. Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.
6. Autorisation pour la signature de la demande d'aide financière pour les travaux de voirie sur une section du Chemin de la Grosse-Ile.
7. Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
8. Renouvellement de l'Offre de Lavery, avocats, pour l'année 2019.
9. Adhésion 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiments à la COMBEQ.
10. Maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020
11. Tarif horaire pour location tracteur-souffleur et opérateur.
12. Projet achat d'un épandeur à sel ou criblure de pierres.
13. Remplacement d'une sentinelle à l'édifice municipal.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Pochette pour les nouveaux arrivants.
16. Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ.
17. Adhésion annuelle à Tourisme Érable.
18. Coût de location des locaux à l'édifice municipal.
19. Adhésion 2019 à la Fédération québécoise des Municipalités.
20. Renouvellement adhésion au Réseau d'information municipale.
21. Modification à la convention de service avec CPU Service inc..
22. Demande d'aide financière du Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable.
23. Programme Jeudis en chansons 2019.
24. Transfert de 5 000 \$ au service de loisirs.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2018.
28. Varia.(remerciements représentants OMH, représentante ORH regroupé, prolongement MADA et Politique familiale).
29. Clôture de l'assemblée.

## Résolution : 2019-001

### Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-002**

**Approbation des procès-verbaux du 3, 10 et 18 décembre 2018.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 3, 10 et 18 décembre 2018, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Présentation d'un projet de règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2019.**

Madame la conseillère, Julie Bernard, présente un projet de règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2019.

Ce projet de règlement a pour objet de décréter le taux de taxes foncières, le taux de taxes foncières spéciales pour le service de la dette, les compensations pour le service d'aqueduc, la compensation pour rembourser le fonds de roulement pour la mise à niveau du système septique commun, la compensation pour le service de la collecte et l'enfouissement des déchets, pour la collecte et le traitement de la récupération et pour la collecte et le traitement des encombrants, la compensation pour la récupération du plastique agricole, la compensation pour les égouts sanitaires et la compensation pour l'entretien des cours d'eau.

**Résolution : 2019-003**

**Vente du lot numéro 5 661 478 à M. Claude Gaboury et à Mme. Louise Angers.**

**Attendu** que M. Claude Gaboury et Mme Louise Angers ont formulé une demande pour l'achat d'un terrain situé sur la rue des Jonquilles, propriété de la municipalité de Laurierville, soit le lot numéro 5 661 478, du plan cadastral du Québec, en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le dit lot;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la municipalité de Laurierville vende à M. Claude Gaboury et Mme Louise Angers, le terrain suivant, à savoir :

**Désignation**

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant le lot numéro **5 661 478**, du cadastre du Québec, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **mille neuf cent quatorze mètres carrés et quatre dixième** (1 914,4 mètres carrés), le tout selon le plan de cadastre numéro mille cent soixante-quatre (1 164) préparé par M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 2013, et déposé officiellement au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 12 novembre 2013;

**Que** cette vente soit faite avec la garantie légale.

**Que** cette vente soit faite, sur la base de la superficie du terrain, au prix de 5.38 \$ le mètre carré (0.50 \$ le pied carré), soit la somme de dix mille trois cents dollars (10 300.00 \$), payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

**Qu'il** soit mentionné dans l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de Laurierville, M. Claude Gaboury et Mme Louise Angers, que les acquéreurs s'engagent à ériger sur le terrain susmentionné, une résidence unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans la réglementation

d'urbanisme de la municipalité de Laurierville, et ce, dans les vingt-quatre mois (24) suivant la date de la présente résolution, à défaut de quoi, les acquéreurs devront rétrocéder à la venderesse, le présent terrain vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes, plus les frais encourus par la venderesse.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-004**

**Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.**

**Attendu** qu'en vertu de la Loi sur les normes du travail, les municipalités doivent adopter et rendre disponible, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à leurs salariés une Politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement de plaintes, incluant entre autres un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, telle que soumise par le directeur général et secrétaire-trésorier, et dont les élus municipaux ont reçu copie.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-005**

**Autorisation pour la signature de la demande d'aide financière pour des travaux de voirie sur une section du Chemin de la Grosse-Ile.**

**Attendu** que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie, volet Redressement des infrastructures routières locales, le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a préparé une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour des travaux de voirie sur une section du chemin de la Grosse-Ile, soit entre le 342 chemin de la Grosse-Ile et la limite de Notre-Dame-de-Lourdes, représentant 1,8 km;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville le formulaire de demande d'aide financière pour des travaux de voirie sur une section du chemin de la Grosse-Ile.

**Que** le coût des travaux est estimé à 714 766.54 \$.

**Que** la municipalité sollicite une aide financière de 75% du coût des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-volet Redressement des infrastructures routières locales, représentant un montant de 536 074.91 \$, et le solde de 178 691.64 \$ sera financé par la municipalité par l'entremise d'un règlement d'emprunt.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-006**

**Procédures pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales.**

**Attendu** que la municipalité peut transmettre au bureau de la MRC de l'Érable, au plus tard le 15 mars 2019, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

**Attendu** que la municipalité prévoit utiliser ce service pour quelques immeubles;

**Attendu** que la première étape du processus, est l'adoption d'une résolution autorisant le directeur général à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires en défaut de paiement des taxes municipales.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-007**

**Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2019.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2019, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, Avocats.

**Que** cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

**Que** la formule abonnement au coût de 800.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif;

**Que** tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

**Adoptée**

**Résolution : 2019-008**

**Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

**Que** ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2019 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

**Que** la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 532.33 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 348.00 \$, pour un total de 880.33 \$ (865.39\$ en 2018).

**Que** la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 431.16 \$, taxes incluses (431.16 \$ en 2018)

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2019-009**

#### **Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que M. Pierre Cloutier, soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020;

**Que** M. Pierre Cloutier, conseiller, peut signer, pour cette période, les chèques en cas d'absence du maire M. Marc Simoneau, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ou avec la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Danielle Bergeron.

**Que** M. Pierre Cloutier, conseiller, remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2019-010**

#### **Tarif horaire pour la location du tracteur-souffleur avec opérateur.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de louer avec opérateur, le tracteur avec souffleur à neige, à l'entreprise EMP inc., pour des opérations de déneigement sur le territoire de la municipalité de Laurierville, pour la présente saison hivernale 2018-2019, et ce, au tarif horaire de 146.00 \$.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2019-011**

#### **Projet achat d'un épandeur à sel ou criblure de pierres.**

**Attendu** que la municipalité effectue le déneigement des allées de circulation et des stationnements de l'édifice municipal, de l'École Ste-Julie et de l'immeuble de la Caisse, propriété de la municipalité;

**Attendu** que lors de redoux et de précipitations sous forme de pluie en période hivernale, les allées de circulations et les stationnements deviennent glacés;

**Attendu** que l'épandage d'un mélange de sel et de sable par l'entremise de l'entrepreneur en déneigement se transforme en une fine couche de boue, qui colle aux chaussures des piétons, qui transporte ensuite la boue à l'intérieur des immeubles susmentionnés, ce qui rend la tâche du nettoyage des revêtements de plancher plus difficile;

**Attendu** que l'épandage de criblure de pierre serait plus approprié;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire l'achat, s'il y a lieu, d'un épandeur à engrais de type agricole, usagé, pour l'épandage de criblure de pierres dans les allées de circulation et de stationnements de l'édifice municipal, de l'École Ste-Julie et de la Caisse.

**Que** ce conseil autorise un montant maximum de 950.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-012**

**Remplacement d'une sentinelle à l'édifice municipal.**

**Attendu** que l'une des 3 sentinelles fixées sur l'édifice municipal, pour éclairer le stationnement arrière, est défectueuse et les pièces de rechange difficile à trouver;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser Marius Marcoux & Fils inc. de remplacer la sentinelle par un luminaire mural DEL.

**Que** le coût du luminaire mural DEL et son installation est d'environ 450.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2019-013**

**Pochette pour les nouveaux arrivants.**

**Attendu** que le nouveau Comité d'accueil des nouveaux arrivants de Laurierville (CANAL), désire remettre aux nouveaux arrivants à Laurierville une pochette pour faire connaître les commerces, industries, institutions et organismes communautaires de Laurierville, ainsi que les infrastructures et services au niveau des loisirs;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer le coût d'impression de 100 pochettes aux couleurs de la municipalité de Laurierville, et ce, au coût de 295.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-014**

**Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeur municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manières de faire », laquelle se tiendra le 13 février 2019 à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 363.32 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-015**

**Adhésion annuelle à Tourisme Érable.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à Tourisme Érable pour l'année 2019, dont la contribution annuelle est de 185.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-016****Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2019.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal soient les suivants pour l'année 2019 :

	<b>Tarif 2018</b>	<b>Tarif 2019</b>
Location grande salle :	135.00 \$	140.00 \$
Salle FADOQ : (lunch après funérailles, fête familiale)	80.00 \$	85.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	22.00 \$/h	25.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	47.00 \$	50.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	50.00 \$	55.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	35.00 \$/jr	40.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	47.00 \$	50.00 \$
Cours d'alphabétisation, lundi PM	15.00 \$	15.00 \$
Cours alphabétisation, mardi AM et PM	20.00 \$	20.00 \$

**Que** la salle FADOQ est utilisée seulement lorsque la grande salle est occupée par une autre activité.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-017****Adhésion 2019 à la FQM.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2018.

**Que** la cotisation pour l'année 2019 est de 1 777.58 \$, taxes incluses, comparativement à un montant de 1 742.73 \$ pour 2018.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-018****Renouvellement adhésion au Réseau d'information municipale du Québec.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle son adhésion au Réseau de l'information municipale du Québec, afin de recevoir le cyberbulletin d'information journalier portant sur le monde municipal.

**Que** le coût d'abonnement au cyberbulletin d'information est de 316.18 \$, taxes incluses, soit le même coût que 2018.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-019****Modification à la convention de service avec CPU Service inc..**

**Attendu** que la Convention de service au niveau du soutien technique informatique avec CPU Service inc., pour la bibliothèque municipale, est modifiée pour tenir compte du remplacement d'un ancien ordinateur par un nouvel ordinateur;

**Attendu** que le nouvel ordinateur est garanti par le manufacturier, le coût du soutien est de 135.00 \$ au lieu de 245.00 pour un ordinateur non couvert par la garantie du manufacturier;



**Par conséquent**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, la Convention de service avec CPU Service inc., pour le soutien technique informatique pour la bibliothèque municipale.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-020**

**Demande du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc..**

**Attendu** que la municipalité a déjà versé une aide financière de 100 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc. pour 2019;

**Par conséquent**, il est résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville ne participe pas à la 21<sup>e</sup> activité-bénéfice du centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc..

**Adoptée**

**Résolution : 2019-021**

**Programme Jeudis en chansons 2019.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville soumettre sa candidature pour l'activité « Les Jeudis en chansons 2019 », organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

**Que** le premier choix de la municipalité pour la tenue de l'activité est le jeudi 11 juillet, et le 2<sup>e</sup> choix, le jeudi 4 juillet 2019.

**Que** l'aide financière versée par la Société Saint-Jean-Baptiste Centre-du-Québec, représente 75% des dépenses admissibles, sans dépasser la somme de 1 000 \$.

**Que** la municipalité demande une aide financière de 600 \$, pour un budget total de 800 \$.

**Que** la coordonnatrice en loisirs et en développement local, Mme Laura-Lise Lambert-Dostie, est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre de l'activité « Les Jeudis en chansons ».

**Adoptée**

**Résolution : 2019-022**

**Transfert au service de Loisirs.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 5,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Lettre de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Marie Chantal Chassé, concernant le versement d'une somme de 13 315.34 \$, pour l'année 2018, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin d'informer la municipalité que la programmation de travaux révisée, présentée par la municipalité le 24 novembre 2018, dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, a été acceptée par le MAMH et par le

ministère des Transports. Par conséquent, la municipalité recevra un montant de 312 935 \$, dont 153 909 \$ sera versé le 15 mars 2019, et le solde de 159 026 \$, suite au dépôt de la reddition de comptes vérifiée par un auditeur indépendant, portant ainsi à 751 544 \$ le montant cumulatif autorisé par le MAMH dans le cadre de ce programme, soit le maximum pour la municipalité de Laurierville.

- Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, pour annoncer que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023, le montant alloué à la municipalité est de 813 502.20 \$.
- Lettre du ministère de la Sécurité publique, annonçant que la facture de la municipalité pour les services de police de la Sûreté du Québec pour l'année 2019 serait de 106 566 \$.
- Réception d'une copie des lettres patentes du nouvel Office Régional d'habitation de l'Érable.
- Réception du rapport statistique de l'été 2018 diffusé par la MRC de l'Érable, concernant le projet de caractérisation et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles.
- Réception de la part de l'organisme ORAPÉ, du bilan de la collecte des objets volumineux pour l'année 2018, lequel mentionne la récupération de 15,01 tonnes de matériel pour Laurierville, de la réception de 123 appels de citoyens et de 24 sorties pour la cueillette des objets volumineux.
- Réception du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles de l'inscription au registre foncier du Québec de l'avis de décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 5,5 hectares dans le secteur de la rue Grenier Est, suite à une demande d'exclusion formulée par la municipalité en date du 4 décembre 2014.

#### Liste des comptes déc. 2018

Service de Cartes Desjardins : Essence pick-up	104.01
Réseau Biblio : Volumes non retournés.	83.47
Agence 9-1-1 : Cotisations 9-1-1 pour octobre.	625.98
Réseau Biblio : Matériel de bureau.	83.07
Ajustement taxes municipales : Mise à jour rôle évaluation (5 dossiers).	682.84
Mégaburo : Cartouche laser pour imprimante.	248.39
Postes Canada : Achat de timbres.	97.75
Postes Canada : Poliquin décembre.	135.86
Rabais Campus : Quote-part abonnement revues biblio.	18.93
Carte Sonic : Essence tracteur et pick-up.	991.72
Petite caisse : Frais de poste, déplacement et divers.	312.80
La Petite Gamelle : Souper des Fêtes des bénévoles et employés.	1 513.36
Max Musique : Micro sans-fil.	481.74
Lavery Avocats : Contrat de service de juin à nov.	464.04
Danielle Bergeron : Achat vin souper des Fêtes.	396.60
JBM Électrique inc. : Interrupteur pour ventilateur à la caserne.	139.97
Receveur Gén. du Canada : Remise féd. de déc. 2018	1 911.98
Ministre du Revenu : Remise prov. de déc. 2018	5 399.41
Employés : Salaire pour novembre	14 421.22
RREMQ : Cotisations retraite de décembre.	1 309.90
Bell Canada : Service photocopieur déc. 2018	74.18
Bell Canada : Service garage déc. 2018	62.69
Bell Canada : Service caserne 2018	62.69
Hydro-Québec : Service luminaires déc. 2018	960.13
Hydro-Québec : Service enseigne numérique du 17 oct. au 11 déc..	524.05
Hydro-Québec : Service caisse du 10/09 au 23/11/2018. 2018	1 018.98

Hydro-Québec : Service édifice du 12/10 au 18/12/2018	2 910.54
Hydro-Québec : Service station pompage rue Grenier 12/10 au 18/12	96.39
Xérox Canada ltée : Location imprimante oct., nov. déc..	385.13
Vivaco : Matériel caisse, garage, édifice, service garde, souper fêtes	375.36
Claude Joyal inc. : Pièces tracteur Puma	31.36
Distribution Corriveau : Produits entretien ménager.	88.02
Imprimerie Fillion : Enveloppes.	102.33
Marius Marcoux : Entretien luminaires de rues, garage et édifice.	699.40
Localisation Bois-Francis inc. : Fuite aqueduc en face 101, rue Renaud	321.93
Sidevic : Matériels pour aqueduc	3.84
Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque	166.06
EMP : Contrat déneigement (2 <sup>e</sup> vers.)	24 065.44
EMP inc. : Réparation bris aqueduc de décembre.	1 189.99
Plomberie 1750 inc. Damaxpert : Réparation caisse et édifice	701.44
Fond de d'information sur le territoire : 11 mutations de décembre.	44.00
Environex : Analyse d'eau décembre.	187.99
Energies Sonic : Huile à fournaise	2 114.96
MRC de l'Érable : Frais fibre et internet immeuble Caisse.	4 326.35
MRC de l'Érable : Service archives 2018.	930.36
MRC de l'Érable : Tableau mosaïque peinture.	200.00
Xerox : Contrat de service photocopieur décembre.	85.59
Gaudreau Environnement inc. : Service décembre 2018.	7 953.52
Serv. San. Denis Fortier : Cueillette plastique agricole déc..	1 579.65

#### **Liste des comptes janvier 2019**

Bell Canada : Service aqueduc janvier 2019	151.80
Bell Mobilité : Service cellulaire janvier 2019	183.38
MRC de l'Érable : Travaux cours d'eau Bilodeau	2 042.41
Partenaires 12-18 : Contribution 2019	2 988.50
Formiciel : Achat enveloppes et comptes de taxes 2019	371.49
Groupe CCL : Feuilles de minutes	244.90
Financière banque Nationale : Remboursement emprunt	40 013.43
L'Union-Vie : Assurances collectives janvier.	2 422.82
JUHoule : Matériel aqueduc.	1 338.14
Les Pneus PR ltée : Pneus avant pour tracteur ST-40.	683.50
La Maison du CLDI de l'Érable : Aide financière	100.00
PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien 2019, licence antivirus	5 978.70
COMBEQ : Adhésion 2019 inspecteur en bâtiment	431.16
Les éditions Juridiques : Mise à jour 2019 élection et référendum	77.70
CPU : Contrat de service 2019 internet pour bibliothèque	482.90
Centre de prévention suicide : Aide financière 2019	100.00
Promutuel : Assurances générales 2019	15 730.09
Société Canadienne des Postes : Achat de 700 timbres	684.10
Claire Gosselin : Frais déplacement janvier.	80.00
Municipalité d'Inverness : Quote-part loisirs, 1 <sup>er</sup> de 4.	5 530.00
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer janvier.	52.26

#### **Résolution : 2019-023**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 31 décembre 2018.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2018, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 678 237.99 \$, et des déboursés au montant de 1 847 321.74 \$, laissant un solde en caisse de 19 662.56 \$. De

plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2018, les revenus et dépenses au 31 décembre 2017.

**Varia.**

**Résolution : 2019-024**

**Demande de prolongation pour la PFM et pour la démarche MADA.**

**Attendu** que le dépôt de la mise à jour de la Politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) est prévu le 13 mars 2019, selon les conventions d'aide financières du Programme MADA et du Programme PFM;

**Attendu** que des circonstances incontrôlables ont retardé considérablement les travaux de mise à jour de la PFM et de la démarche MADA, soient le départ de la coordonnatrice en loisirs et en développement local et chargée de projet de la PFM et de la démarche MADA, en février 2018, laquelle a été remplacée à partir du mois de mai 2018;

**Attendu** que la nouvelle coordonnatrice et chargée de projet devait s'approprier les dossiers de la PFM et de MADA, mais également de son travail de coordonnatrice en loisirs et développement local pour les municipalités de Laurierville et d'Inverness, cette dernière travaillant 17.5 heures à chaque endroit par semaine;

**Attendu** qu'un membre du Comité Familles-Aînés s'est également absenté au cours de l'été 2018, suite à de graves complications à la naissance de son enfant;

**Attendu** que les membres du Comité Familles-Aînés désirent déposer les mises à jour de la PFM et de la démarche MADA en même temps;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil demande au ministère de la Famille de bien vouloir prolonger à nouveau le délai pour le dépôt de sa mise à jour dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, soit jusqu'au 30 juin 2019.

**Que** la municipalité demande également au ministère de la Famille de bien vouloir prolonger jusqu'au 30 juin 2019 le délai pour le dépôt de la mise à jour de la Politique familiale municipale.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville les documents nécessaires et utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-025**

**Remerciements représentants de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que l'OMH de Laurierville fait partie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'Office d'habitation régional de l'Érable (OHRÉ);

**Attendu** la dissolution du conseil d'administration de l'OMH de Laurierville suite à la création de l'OHRÉ;

**Par conséquent**, il est résolu unanimement, qu'une lettre de remerciements soit adressée aux 3 représentants nommés par la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-026**

**Représentante sur le conseil d'administration de l'OHRÉ.**

**Attendu** que Mme Claire Gosselin siège sur le conseil d'administration par intérim de l'Office d'habitation régional de l'Érable;

**Attendu** Mme Gosselin demande au conseil municipal la possibilité que la municipalité rembourse ses frais de déplacements et son temps lorsqu'elle siège sur le conseil d'administration de l'OHRÉ, si ledit organisme refuse de le faire;

**Après délibérations**, il est résolu unanimement, que ce conseil préfère attendre la décision officielle du conseil d'administration de l'OHRÉ, sur ce sujet, avant de prendre une décision.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-027**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**